

RESSOURCE : Polystyrène expansé

Action en préparation



PUBLIC /

Entreprises de m2A qui produit des déchets de polystyrène, au moins 1 m3/mois



COÛT /

Le coût de la collecte sera négocié entre le collectif d'entreprises et les prestataires

RESSOURCES /



Échange de déchets & de ressources



Énergies



Mutualisation des équipements



Partage des ressources

OBJECTIF

Optimisez les coûts de collecte de vos déchets de polystyrène grâce à une collecte mutualisée. Le polystyrène expansé est un plastique très facile à recycler. Le tri à la source combiné à une collecte mutualisée permet de faciliter sa valorisation grâce à des acteurs locaux.

DESCRIPTION

Répondez à note **enquête**, indiquez-nous **vos quantités de déchet de polystyrène**. Si sur une commune un nombre important d'entreprises est identifié, nous vous proposerons de constituer un **collectif d'entreprises** pour travailler en groupe sur la mise en place d'une collecte mutualisée.

CONDITIONS

La participation au collectif d'entreprises pour la collecte mutualisée est sans engagement, c'est-à-dire que votre participation au groupe de travail ne vous engage pas à au final à participer à la collecte mutualisée.

CONTACT

Pour participer à l'enquête sur les gisements de déchet polystyrène expansé sur m2A, répondez à l'enquête en ligne : [lien enquête en ligne](#)

Ou bien contactez-nous par e-mail pour recevoir le lien vers l'enquête en ligne : r.sebilo@alsace.cci.fr

RESSOURCE : Polystyrène expansé

Objectifs détaillés :

Pourquoi recycler 100% du polystyrène expansé ?

	Emplois locaux	Lutte contre le dérèglement climatique	Conformité avec la réglementation
50 000 m3 en vrac de polystyrène expansé recyclé	1 emploi créé sur le territoire de m2A	135 tonnes d'équivalent CO₂ non produites *	100% de conformité réglementaire Obligation pour certaines entreprises de faire recycler le plastique Décret 5 flux applicable au 1 ^{er} juillet 2016
	Source : estimation réalisée par des professionnels du recyclage du PSE	Source : Base Impact® www.base-impacts.ademe.fr	Source : Présentation obligation valorisation tri 5 flux

*émission pour la production de 50 000 m3 en vrac de PSE. Il est nécessaire de prendre en compte également les émissions liées au recyclage.

Organisation de l'action :

Etape 1 : Enquête auprès des entreprises

Vous avez du déchet de polystyrène expansé. Indiquez-nous vos quantités grâce à cette enquête.

Etape 2 : Création d'un collectif d'entreprises

Si dans votre commune il existe un nombre important d'entreprises avec du polystyrène, nous vous proposerons de vous réunir au sein d'un collectif d'entreprises. Ce collectif d'entreprises, avec l'appui des partenaires d'Action Industrie Collaborative, sera en charge d'évaluer la possibilité de mettre en place un circuit de ramassage mutualisée.

Etape 3 : Etude de faisabilité sur la mise en place d'une collecte mutualisée.

Le collectif négociera avec le ou les prestataire déchet le coût de la collecte.

IMPORTANT : la participation au collectif d'entreprise ne vous engage pas à au final à participer à la collecte mutualisée.